



Bordeaux INP
AQUITAINE



BORDEAUX INP, RÉVÉLATEURS DE TALENTS



L'établissement accepte les candidatures des étudiants étrangers ayant un niveau Master ou un Doctorat pour intégrer les formations suivantes :

- BIOTECHNOLOGIE
- COGNITIQUE
- CHIMIE, BIOLOGIE, PHYSIQUE
- ELECTRONIQUE, INFORMATIQUE, TÉLÉCOMMUNICATIONS, MATHÉMATIQUE ET MÉCANIQUE
- ENVIRONNEMENT, GÉORESSOURCES ET INGÉNIERIE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
- MAINTENANCE AÉRONAUTIQUE ET PERFORMANCE INDUSTRIELLE

◆ EXCELLENCEIFFEL ◆

RECRUTER & FORMER L'ÉLITE
MONDIALE DE DEMAIN



MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES
*Liberté
Égalité
Fraternité*

CALENDRIER

OCTOBRE 2020 :

Lancement de l'appel à candidature

Avant le 29 NOVEMBRE 2020 :

Les candidatures doivent être déposées via le formulaire en ligne. Les pièces justificatives à y joindre et les cas d'inéligibilité sont précisés au dos de ce flyer

4 DÉCEMBRE 2020 :

Analyse des candidatures par le comité international de Bordeaux INP

Du 5 AU 18 DÉCEMBRE 2020 :

Information aux candidats et préparation du dossier de candidature final

Avant le 9 JANVIER 2020 :

Bordeaux INP envoie les dossiers de candidature sélectionnés à Campus France

➤ **CANDIDATER**
bordeaux-inp.fr/eiffel



CAS D'INÉLIGIBILITÉ

- Les candidats de plus de 25 ans lors de la campagne de candidature 2020 (nés avant mars 1995).
- Les candidats bi-nationaux dont l'une des nationalités est française.
- Les étudiants étrangers bénéficiant déjà d'une bourse du gouvernement français au moment du dépôt de candidature.
- La candidature d'un étudiant dont le dossier n'a pas été retenu lors d'une précédente sélection.
- Les candidats ayant déjà bénéficié d'une Bourse Eiffel de niveau Master.
- Les formations françaises délocalisées à l'étranger.
- Un même candidat présenté par plusieurs établissements français.
- Les formations dans le cadre d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.
- La bourse Eiffel n'est pas cumulable avec une autre bourse du gouvernement français, Erasmus+ ou de l'AUF.
- Les périodes de stage ou échange obligatoire : le boursier qui effectue un stage conserve le bénéfice de sa bourse uniquement quand il s'agit d'un stage/échange obligatoire qui figure dans la maquette de formation pour laquelle la bourse lui a été attribuée et dans la limite de la durée maximale de la bourse attribuée.
- Les candidatures incomplètes.
- Les candidatures non transmises par les établissements français d'enseignement supérieur.
- La période de césure est autorisée mais entraîne l'arrêt de la bourse (report possible).

LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES

- Un CV rédigé en français ou en anglais, précisant les performances du candidat (2 pages maximum).
- Le classement dans la promotion : tout document attestant de l'excellence du candidat et précisant la mention, le rang de classement dans la promotion, le diplôme avec indication de la spécialité et la date d'obtention et des mentions et notes certifiées par l'établissement d'origine.
- Le projet professionnel du candidat rédigé en français ou en anglais (2 pages maximum). La présentation pourra éventuellement être étayée par un avis de personnes extérieures à l'établissement, par exemple une entreprise.
- La copie des relevés de notes des 3 dernières années d'études supérieures : les relevés doivent faire référence à un parcours académique réalisé aussi bien en France qu'à l'étranger.
- La copie du dernier diplôme obtenu
- La copie du titre d'identité (carte d'identité ou passeport) en cours de validité faisant apparaître le nom, le prénom, la date de naissance, le numéro du titre d'identité du candidat.
- Pour les candidats dont la langue maternelle n'est pas le français, une copie du certificat ou diplôme de langue française (DEL, DALF, TCF).
- La maquette de formation du Master souhaité et son calendrier académique complet de l'année en cours.

